

L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.



Ab. pour Paris, 3 mois, 8 fr. — 6 mois, 16 fr. — Un an, 50 fr.
Pria de chaque N^o, 75 c. — La collection mensuelle, br., 2 fr. 75.

N^o 214. VOL. IX. — SAMEDI 5 AVRIL 1847.
Bureaux, rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 17 fr. — Un an, 52 fr.
Ab. pour l'Étranger. — 40 — 20 — 40.

SOMMAIRE.

Drouot. Portrait. — Histoire de la semote. — Beaux-Arts. Salon de 1817. Deuxième article. Un bon cœur; le Musée de Dijon, Salle des tombeaux des ducs de Bourgogne. — Un mois en Afrique. IV. Souvenirs historiques, par M. A. Joanne. Vue d'Oran. — Courrier de Paris. — Chronique musicale. — L'Hôtel des commissaires-priseurs. Vue extérieure de l'Hôtel des commissaires-priseurs; la mise en vente; l'achat; la prise de possession; salle de vente. — Rien de trop. Nouvelle, par M. D. Fabre d'Olivet. (Suite.) — Les usines de la Vieille-Montagne. Vue extérieure; intérieur des ateliers d'Angleur; embarcadere de l'Ouarle, à Chenée (rive gauche); extraction de la Calamine à Moresnet. — Bulletin bibliographique. — Annonces. — Rôles créés par mademoiselle Mars au Théâtre-Français. — Principales publications de la semote. — Rébus.

Drouot.

Une de ses gloires les plus pures, les plus populaires, vint encore d'être enlevée à la France. Drouot est mort le 24 mars à Nancy, qui l'avait vu naître. Dans la longue carrière de l'illustre général, depuis les premières guerres de la république jusqu'au dernier coup de canon de Waterloo, au milieu des honneurs comme au temps de la persécution, dans l'agitation de la vie militaire comme dans le calme de la retraite et dans le silence d'une vieillesse douloureuse, il se montra tour à tour un héros, un grand citoyen, un des plus nobles exemples de bravoure, de dévouement, de fermeté et de résignation.

C'est en Egypte que Napoléon avait distingué Drouot. En 1808, il le nomma colonel-major de l'artillerie à pied de la garde impériale. A Wagram, et pendant la campagne de Russie, Drouot justifia cette distinction et s'acquit des droits à de nouveaux honneurs. Général de brigade et aide de camp de l'empereur au commencement de 1815, il rendit les plus grands services à l'armée dans la campagne de Saxe, et, par l'emploi habile et énergique de l'artillerie, concourut puissamment au succès des batailles de Lutzen, de Bautzen et de Hanau. Général de division le 5 septembre de la même année, il assura la retraite de l'armée, et déploya dans plusieurs affaires de la glorieuse campagne de France, notamment dans celle de Nançis, une bravoure et une habileté qui lui valurent l'éloge que Napoléon faisait de lui à Sainte-Hélène : « Il n'existait pas dans le monde deux officiers pareils à Murat pour la cavalerie, à Drouot pour l'artillerie. »

Autrement fidèle que le roi de Naples, Drouot suivit à l'île d'Elbe Napoléon, dont il n'avait jamais été le courtisan, et auquel il ne craignait pas de témoigner alors un dévouement qui ne pouvait plus être taxé de flatterie. Il combattit le projet de retour en France; mais l'empereur ayant persisté, il débarqua avec lui, et, d'Antibes à Paris, commanda l'avant-garde. A Waterloo, sous les murs de Laon, après la fatale défaite, à la chambre des pairs, où il avait été appelé, sur les bords de la Loire, il se montra plein d'une héroïque persévérance inaccessible sinon à la douleur, du moins au découragement.

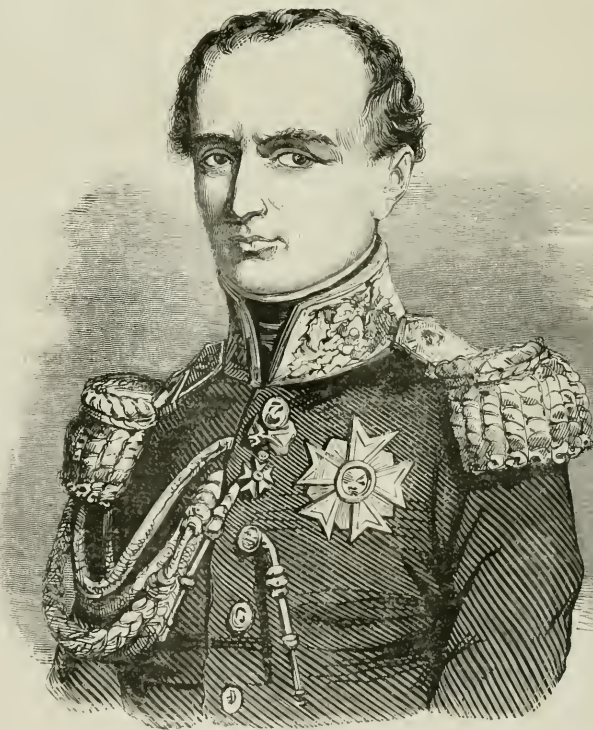
Compris dans l'ordonnance de proscription du 14 juillet 1818, Drouot, au lieu de fuir, vint hardiment offrir sa tête aux réacteurs et se constitua lui-même prisonnier à l'Albay.

Cette noblesse antique de caractère — les témoignages d'admiration de tous les hommes appelés à déposer contre lui par le ministère public; — une défense pleine de loyauté et de dignité personnelle, et se terminant par cette phrase digne des hommes de Plutarque : « Si vous croyez que mon sang soit utile à la tranquillité de la France, mes derniers moments seront enquired doux; » — tout cela agit sur quelques-

uns de ses juges. Il ne s'en trouva que trois pour l'envoyer à la mort; quatre votèrent pour l'acquiescement. Il se rendit immédiatement à Nancy auprès de son frère, et, fidèle à la cause qu'il avait suivie, il refusa constamment les honneurs et les traitements que la restauration lui offrit cile — même à plusieurs reprises. — Quand le drapeau sous

lequel il avait combattu fut rendu à la France, il n'accepta que momentanément un commandement supérieur dans l'Est, et reentra bientôt après dans la vie privée.

Napoléon ne faisait pas moins de cas de ses vertus civiques que de ses talents militaires. « Drouot, disait-il (ou plutôt le sage, car c'est ainsi qu'il l'appelait), Drouot est un



Le général Drouot, décédé le 24 mars 1847.

homme qui vivrait aussi satisfait avec 40 sous par jour qu'avec la dotation d'un souverain. Sa morale, sa probité, sa simplicité, lui eussent fait honneur à l'époque même des Cincinnatus romains. « C'est jugement, la vie et la mort de Drouot l'ont confirmé. Compris dans le testament de l'empereur pour une somme de cent mille francs, il la distribua en bienfaits, comme il le fit de son patrimoine. En proie aux infirmités, il ne songeait qu'aux souffrances des pauvres, et trouvait dans

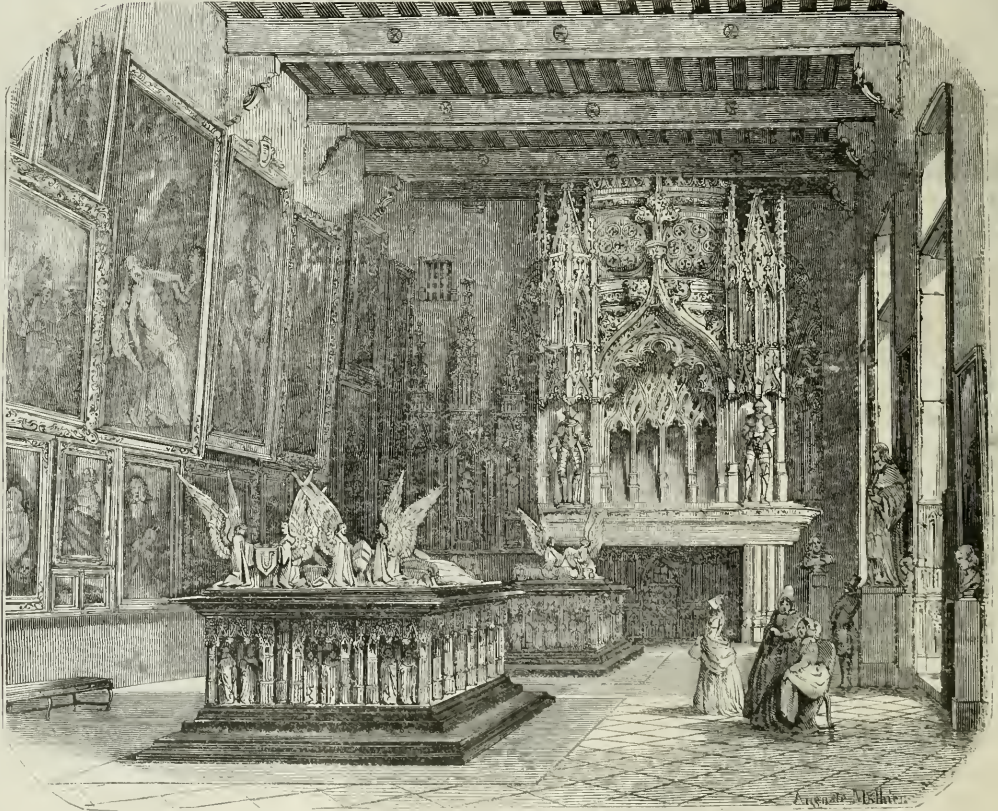
la simplicité de ses goûts et dans l'austérité de sa vie des ressources qui lui permettaient d'exercer sans cesse sa charité. Il ne possédait plus que sa pension, qu'il partageait encore avec les malheureux; et comme les arrérages s'en trouvaient absorbés par ce généreux emploi, un jour de cet hiver rigoureux où l'on venait lui signaler des indigents à secourir, il fit vendre ses épaulettes de Waterloo et son habit de général pour leur donner du pain.

cieux dans les détails, qui échappe, à la hauteur où il est placé. — Parmi les toiles de moindre dimension, l'attention est attirée par la Judith de M. H. Veruel (nous aurons l'occasion d'en parler plus tard), et par la Judith de M. ZIEGLER. C'est encore, suivant moi, un sujet malheureux que celui de la terrible veuve de Béthulie. Elle a beau avoir pleuré fidèlement pendant trois ans son mari Manassé, mort d'un coup de soleil au temps de la moisson des orges, et être animée d'un beau patriotisme, elle n'en fait pas moins un vilain tour et une fache perfide à ce pauvre Holopherne; et quoique le Seigneur soit avec elle, on ne peut pas s'y intéresser, et on serait plutôt disposé à prendre le parti du général de Nabuchodonosor. Le tableau de M. Ziegler vise d'une manière trop marquée à l'effet; la figure est énergiquement posée, mais rendue avec une dureté extrême. Ce n'est pas la souplesse de la chair, c'est la roideur du bronze. Il y a dans le visage une trop grande absence de modelé, et, fût-il mieux étudié, il serait déparé d'ailleurs par les yeux d'une grandeur exagérée, dont la fixité rappelle les yeux peints des momies égyptiennes, et dont l'étrangeté disparaît frappe tout le monde au premier abord. M. Ziegler a exposé un au-



Salon de 1847. — Un bon cœur, tableau, par M. Édouard Girardet.

tre tableau d'un effet tout opposé au premier, dont le sujet est emprunté au monde vaporeux des songes. Ne suivant pas textuellement la Bible, il cherche à poétiser le *Songé de Jacob*; il fait de ces anges, montant et descendant l'échelle, les représentants symboliques des arts qui doivent être successivement révélés à l'humanité, et a conçu la scène avec une simplicité qui rappelle celle des maîtres primitifs, mais qui, malheureusement, ne rappelle pas leur sentiment naïf. Le corps allongé de Jacob a une roideur contraire à l'état d'un homme endormi, c'est une statue dont le modelé est effacé. On est en droit d'attendre mieux que cela de M. Ziegler. — M. LAEMLEIN a peint cette *Vision de Jacob* dans de très-grandes proportions. Il se rapproche un peu plus de la Genèse. Seulement, comprenant très-bien que, s'il mettait Dieu au haut de l'échelle, touchant par un bout la terre et par l'autre le ciel, le Seigneur à cette hauteur-là ne ferait pas grande figure, il a pris le parti de le mettre au bas, parlant à Jacob endormi, mais qui va se réveiller, car il étend les bras par un geste violent. Il y a dans ce tableau des choses très-inegales. Certains anges à droite, ayant des perouques rousses ébouriffées, sont d'un effet malheureux; à gau-



Salon de 1847. — Le Musée de Dijon, salle des tombeaux des ducs de Bourgogne, tableau, par M. Mathieu.

che, au contraire, quelques-uns sont dessinés avec élégance, et appartiennent à un style élevé.

M. EDOUARD GIRARDET : *Un bon Cœur*, charmante petite composition, pleine de vérité. Nous aurons l'occasion de reparler de M. Girardet en nous occupant des plus fins de genre.

M. MATHIEU : *Une Salle du Musée de Dijon*. Cette salle,

la seule qui reste de l'ancien palais ducal, renferme, outre plusieurs tableaux des écoles flamande, italienne et française, le tombeau de Philippe le Hardi, et celui de Jean Sans-Peur et de Marguerite de Bavière, sa femme. Ces tombeaux furent mis en pièces en 1795, par suite de la délibération du conseil général de la commune; mais les fragments en furent conservés, et, après neuf années de travaux consacrés à leur

restauration, pour laquelle le département de la Côte-d'Or avait voté 25,000 fr., ils furent exposés de nouveau au public au mois de décembre 1827. L'artiste a rendu avec soin les détails de sculpture des tombeaux et de la belle cheminée qui décore le fond de cette pièce, appelée la salle des gardes; il a su y mettre l'exactitude la plus minutieuse sans sacrifier pour cela l'effet général de son tableau.

A. J. D.

Un mois en Afrique. — IV. Souvenirs historiques.

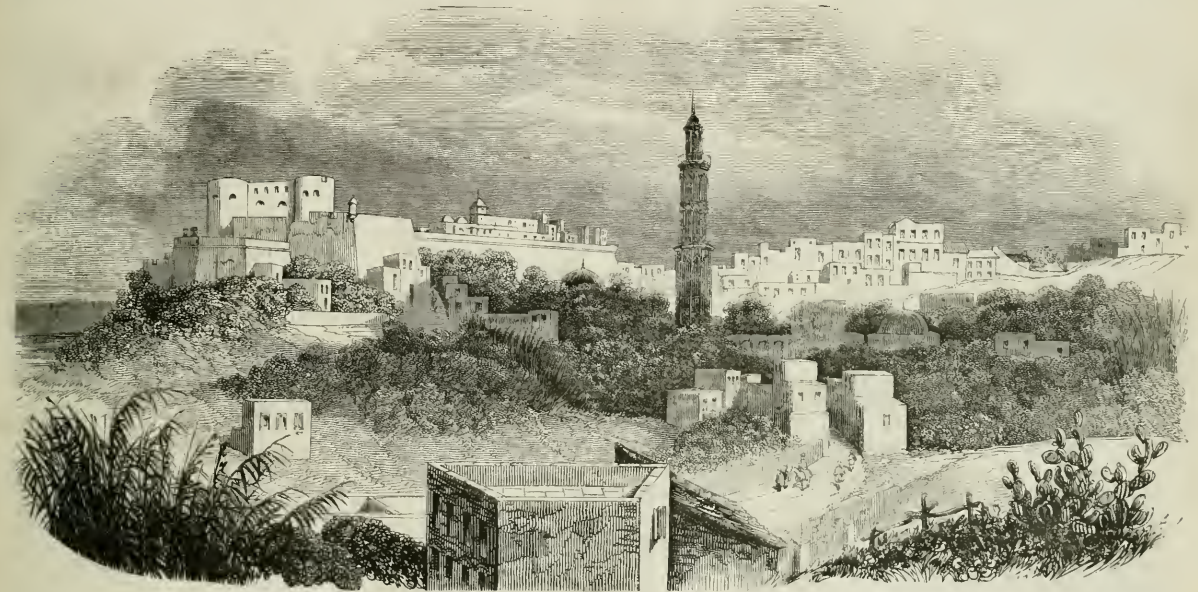
Voir tome VIII, p. 245, 405, et tome IX, p. 21.

Un fait étrange, mystérieux, providentiel, domine toute l'histoire de l'Afrique du nord. Depuis plus de 4000 ans, depuis qu'elle est peuplée, cette large bande de terre, qui s'étend de l'Égypte à l'Océan entre le désert et la Méditerranée, a toujours été envahie, conquise, exploitée par des peuples étrangers, venus tantôt de l'Orient, tantôt du Nord et de l'Occident. Durant quarante siècles, l'Europe et l'Asie s'en sont disputé avec acharnement la possession. D'abord l'Asie s'en empara lorsqu'elle est encore inhabitée, les Libyens ou Berbères (1), les prétendus autochtones, accoururent pour la peupler, des contrées où naquit l'humanité. Plus tard, une autre race etienne, la race phénicienne, vint s'y établir à côté de ses premiers habitants, et peut-être même les chasser des points de la côte sur lesquels elle installe ses colonies. Les invasions européennes commencent par la Grèce. Des fugitifs de Théra y fondent Cyrène; mais cette tentative isolée n'a pas d'autre résultat. Rome, qui veut être, et qui est un instant, la maîtresse du monde, saisit avidement cette proie que l'ambition d'Alexandre avait convoitée sans avoir eu le temps de l'ajouter à son vaste empire. L'Europe du nord y règne ensuite après l'Europe du midi; les Vandales y succèdent aux Romains. Alors l'Orient qui, pendant longtemps, s'était contenté d'y envoyer à diverses époques des caravanes juives, reprend son ancienne conquête. Cependant, les Byzantins, assez forts pour l'arracher aux Vandales, sont trop

faibles pour la conserver. A la voix puissante de Mahomet, les Arabes franchissent les frontières de leur patrie, s'élançant sur l'Afrique du nord, se répandent comme un torrent débordé du Nil à l'Océan, et bien qu'il aient dépassés les limites des invasions antérieures, cette vaste étendue de terrain ne suffit plus à leur ambition; ils rêvent la conquête du monde; si Charles Martel ne les arrêtait pas à Poitiers, ce rêve serait peut-être accompli. Un jour, l'Europe songe à prendre sa revanche, et se dispose à aller exterminer dans leurs repaires féodales de ces tribus asiatiques qui sont restées ou qu'elle a refoulées en Afrique. Au moment où les Portugais font quelques tentatives insultantes ou inutiles, et où les Espagnols, vainqueurs des Maures, occupent et fortifient quelques ports enlevés à la piraterie, l'Orient envoie au secours de ses représentants menacés des chefs, des maîtres, des tyrans, mais des sauveurs qu'il a la sage précaution de renouveler sans cesse. L'Espagne avait depuis longtemps cédé aux Turcs ses dernières forteresses, et l'Asie, non contentée de posséder toute l'Afrique du nord, imposait à l'Europe vaincue un honteux tribut, quand la France, toujours prête à se dévouer pour l'humanité, prenait cette fois encore l'initiative, se fait enfin le champion de l'Europe et continue cette grande et sainte lutte, malheureusement interrompue, ou du moins mollement soutenue, pendant plusieurs siècles.

Grande et sainte lutte, en effet, car c'est celle de la civili-

sation contre la barbarie, de l'humanité contre la nature. L'Afrique du nord est certes une terre féconde; mais elle n'aime pas à produire, elle refuse surtout de se soumettre à une culture régulière, elle préfère sa pauvreté libre à une opulence assujettissante. Les différents essais tentés jusqu'à ce jour pour adoucir sa nature sauvage ont fini par échouer. Vainement les nations plus civilisées de l'ancien monde se sont efforcées, après l'avoir domptée, de l'entier à leurs progrès; tôt ou tard elle a brisé leur joug, et, repoussant dédaigneusement leurs bienfaits, elle est revenue à son existence indépendante et capricieuse. Toutes les races qui ont voulu la civiliser et l'enrichir, elle les a chassées ou détruites. Où sont les Phéniciens, les Grecs, les Romains, les Byzantins, et ces Arabes auxquels l'Europe est redevable de tant de connaissances et de découvertes utiles? Ne les y cherchez pas, vous n'y trouverez que des Libyens ou Berbères, des Arabes, des Turcs, des Turko-Arabs. Si elle l'a encore les Juifs, c'est qu'ils ont peu nombreux, c'est que, loin de vouloir dommer, ils vont d'eux-mêmes au-devant de toutes les servitudes, c'est surtout qu'ils ne songent jamais qu'à eux. Voilà les peuples qu'elle consent à supporter, de lâches égoïstes qui ne s'occupent pas d'elle, ou de biers sauvages qui se contentent de son sol dur, aride, calcaire, pour tout lit, de l'eau sucrée de ses fontaines pour toute boisson, et pour toute nourriture des fruits ou des céréales qu'elle produit çà et là spontanément.



Le Château-Neuf.

Vue d'Oran en 1835, prise du quartier espagnol.

La grande mosquée.

La ville arabe et juive au-dessus du ravin.

Nulle part peut-être l'Afrique du nord n'était plus triomphante, plus heureuse, c'est-à-dire plus barbare et plus inculte, qu'à Oran et dans la province d'Oran, lorsque la France en prit possession en 1830, après la conquête d'Alger.

Tous les peuples qui se sont succédé dans l'Afrique du nord ont dû, sinon s'établir définitivement, du moins camper sur l'emplacement qu'occupe actuellement la ville d'Oran, car la source de l'Ouel-el-Rahli a toujours coulé dans ce ravin, au pied de cette montagne, à l'ombre de ces beaux arbres, dont elle entretenait la fécondité et la fraîcheur. Le premier qui y ait laissé des traces évidentes de son passage, c'est le peuple romain. Une partie du Château-Neuf repose sur les fondements d'un édifice romain; on aperçoit encore des vestiges de ces ruines dans les jardins situés entre la mer et le bastion qui lui fait face. Oran resta probablement sous les Vandales et les Byzantins ce qu'elle avait été sous les Romains, une simple station maritime; car sa fondation proprement dite ne remonte qu'à la fin du troisième siècle de l'ère grégorienne. « D'après les géographes arabes qui attribuent son origine aux Maures d'Espagne, dit M. Azéma de Montravière (2), ce furent l'importance de ce point et le voisinage du port de Mers-el-Kébir qui motivèrent sa création. Au commencement du quatrième siècle de l'ère musulmane, sa prospérité avait déjà atteint un si haut degré que les divers pays qui, dans la péninsule comme sur le continent africain, se disputaient la domination du pays, cherchaient à s'assurer

la possession d'une si riche proie, et que dans l'espace d'un demi-siècle elle fut prise et reprise quatre fois par les Arabes et les Berbères. »

« Vers la fin du quinzième siècle de l'ère chrétienne, Oran dépendait du royaume de Tlemcen, ou régnait alors les Beni-Zian. « Sous les souverains de cette famille, nous apprend M. Walsin Esterhazy (1), Tlemcen était devenue l'entrepôt de tout le commerce de l'intérieur. Le *tibbar*, l'ivoire, les plumes d'autruche, les cuir préparés, etc., formaient de grandes branches du commerce, sources fécondes de richesses pour les habitants du pays. Tous ces produits, transportés à Oran, y étaient achetés à grands frais par les marchands vénitiens, et leurs galères, qui remplissaient le port de Mers-el-Kébir, les transportaient en Europe. Les souverains de Tlemcen avaient à Oran une douane qui percevait de riches impôts sur tous les objets d'importation et d'exportation. L'Europe donnait à l'Afrique, en échange de ses produits, des armes, des verroteries de Venise, des étoffes de toute espèce, etc. « Oran, disait-on alors, est supérieure à toutes les villes par son commerce; c'est le paradis des malheureux; celui qui vient pauvre dans ses murs en sort riche. » Mais il paraît que le luxe et les richesses avaient corrompu les mœurs, car Sidi-Mohammed-ben-Awari, marabout très-vénéral qui vivait du temps des Beni-Zian, lança contre cette ville la malédiction suivante: « Oran, ville de l'indulgence, voici une prédiction qui s'accomplira; l'étranger viendra dans tes murs jusqu'au jour du renvoi et de la reconquête (2). »

Cette prédiction ne tarda pas à s'accomplir. Le 19 mai 1509, Oran tombait entre les mains des Espagnols.

Quand les Maures, chassés d'Espagne après la chute de Grenade, en 1492 et 1500, vinrent chercher en Afrique une nouvelle patrie, loin d'y être reçus à bras ouverts comme des frères malheureux, ils s'en virent repoussés impitoyablement par les diverses tribus arabes et berbères qui y dominaient alors, et que leurs dissensions perpétuelles faisaient déjà rétrograder vers la barbarie. Un grand nombre cependant parvinrent à débarquer dans les principales villes de la côte, et, s'y étant établis, ils se firent pirates pour se procurer des moyens d'existence, autant que pour se venger des chrétiens, et surtout des Espagnols. L'Andalousie était le but principal de leurs expéditions. Chaque jour des flottes, montées par d'audacieux forçats, sortaient des ports d'Oran et de Mers-el-Kébir, et, fondant comme la foudre sur les côtes opposées, jillaient, massacraient ou emmenaient prisonniers des villages entiers. Oran avait alors une population de 20,000 habitants, presque tous enrichis par le commerce étendu dont elle était le centre, ou par les hardies excursions de ses corsaires. On y comptait, rapportent Gomez et Marmol, plus de 1,500 boutiques et 6,000 maisons, remarquables autant par leur grandeur que par leur beauté. Des mosquées, des écoles, des bains et autres édifices publics ajoutaient encore, dit un historien, à l'éclat de la cité. Les habitants étaient libres et payaient seulement un tribut au roi de Espagne.

Un homme auquel on ne peut refuser le titre de grand, bien qu'il n'ait pas toujours fait de grandes choses, mais dont il ne nous appartient pas d'apprécier ici la caractère et l'influence, le cardinal Ximènes, résolut de poursuivre jusqu'en Afrique les Maures qu'il avait expulsés d'Espagne. S'il ne s'occupait pas exclusivement des intérêts de ses compatriotes, il songeait moins encore à ceux de la civilisation. C'était plutôt l'islamisme que la barbarie qu'il se proposait de combattre. Une pensée unique le dominait: la propagation de la foi

(1) Voir le remarquable ouvrage de M. Pascal Duprat, *Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale*.

(2) *Etudes de topographie historique sur la province d'Oran*. Manuscrit remarquable, dont nous avons obtenu la communication, et qui nous a été fort utile. M. Azéma de Montravière, capitaine d'artillerie, est chef des officiers de l'armée d'Afrique qui a le mieux étudié la province d'Oran. Son style ne mérite pas moins d'éloges que son érudition.

(1) *De la Domination turque dans l'ancienne regence d'Alger*, un vol. in 8, Gosselin.

(2) Voici comment la mosquée explique cette expression à *le jour du renvoi et de la reconquête*: « lorsque le monde sera détruit, et qu'il ne restera plus que Dieu seul, il sémèra l'esprit sur nos tombeaux, et nous nous leverons. C'est alors qu'il nous enverra dans un lieu où tout le monde sera rassemblée et où tous se reconforteront.

L'Hôtel des Commissaires-priseurs.

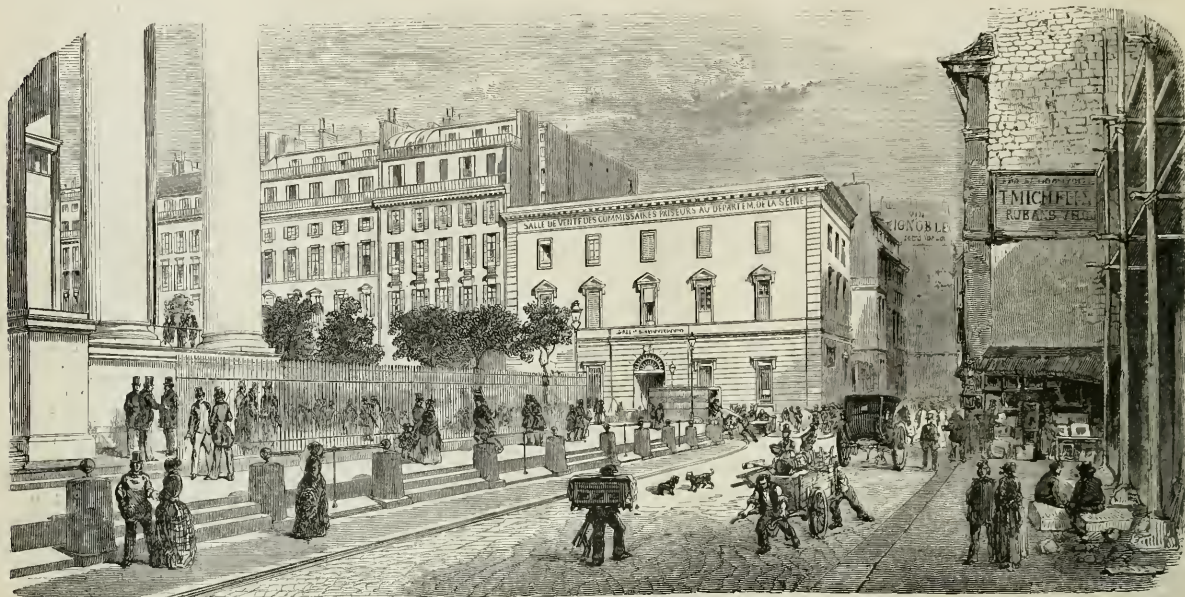
Les commissaires-priseurs sont des officiers qui ont pour mission de procéder à la prise ou à l'estimation, ainsi qu'à la vente publique, soit volontaire, soit forcée, des biens meubles de toute nature, tels que les défiant le code, sauf pourtant quelques restrictions apportées à ce droit par diverses lois ou ordonnances.

C'est ainsi que, pour prévenir une concurrence et un abus qui eussent pu porter les plus graves préjudices à l'industrie

et au commerce, une loi spéciale du 23 juin 1841 a interdit les ventes en détail et aux criées de toutes les marchandises neuves, excepté de celles qui ont lieu après décès, faillite, cessation de commerce, ou par autorité de justice.

C'est ainsi encore qu'on ne peut vendre aucun des biens mobiliers qualifiés d'insaisissables, tels que les provisions alimentaires, les objets que le testateur a déclarés insaisissables ou ceux qu'il a donnés à titre d'aliments, les biens

immeubles par destination, le coucher du débiteur, celui de ses enfants, les habits dont ils sont couverts, les livres relatifs à la profession du saisi jusqu'à concurrence d'une somme de 500 fr. à son choix (c'est beaucoup plus que n'en possèdent une multitude d'hommes de lettres), les machines ou instruments servant au débiteur, aussi jusqu'à concurrence d'une somme de 500 fr., les outils des artisans, les farines ou menues denrées nécessaires à la consumma-



Vue de l'Hôtel des Commissaires-priseurs de Paris.

tion du saisi et de sa famille pendant un mois, une vache, trois brebis ou deux chèvres, au choix du saisi, ainsi que les fourrages et grains nécessaires à la nourriture de ces animaux aussi pendant un mois, et enfin l'équipement des militaires.

Outre ces mesures d'humanité, la loi en a prescrit quelques autres qui sont de sûreté publique. Ainsi les outils dangereux ou dont il pourrait être fait un usage nuisible à la so-

ciété, tels que les presses, caractères, moutons, laminoirs, balanciers et coupurs, servant généralement aux imprimeurs, orfèvres, horlogers, graveurs, fourbisseurs, ne peuvent être exposés en vente sans une autorisation spéciale de la police.

Il en est de même des chevaux, dans la crainte qu'ils ne soient atteints de maladies contagieuses, et des voitures de place qui pourraient être soustraites au contrôle de la po-

lice, si préalablement celle-ci n'intervenait pour leur ôter légalement le numéro et l'estampille.

Les substances pharmaceutiques et médicales, qui ont souvent pour base des matières vénéneuses, ne peuvent être non plus mises en vente sans l'examen préalable de personnes de l'art, et les pharmaciens munis de diplôme sont seuls reçus à miser sur pareils objets.



La mise en vente.



L'achat.



La prise de possession.

Enfin, une prohibition qui n'a pas besoin d'être expliquée proscriit dans tous les cas la vente des livres immoraux et des gravures obscènes, celle des armes confiées par l'Etat, et celle des objets servant au culte divin qui n'auraient pas été, au préalable, régulièrement déconsacrés.

De telles prohibitions semblent surabondantes. Hélas! nous vivons dans un siècle où les choses sacrées ne sont guère estimées que d'après leur valeur marchande. S'il en était autrement, un commissaire-priseur aurait-il osé dernièrement donner le scandale d'annoncer la vente publique au public offrant et au dernier enchérisseur de reliques échappées

à la destruction révolutionnaire, lors du pillage de Saint-Denis? Semblerait-il que, dans une nation civilisée comme la nôtre, il fallût une loi expresse pour interdire la vente des ossements des morts, des restes des rois et des héros qui ont ou gouverné ou illustré la France?

Les ventes auxquelles président les commissaires-priseurs sont de deux natures: elles sont volontaires ou forcées. Ces deux qualifications n'ont pas besoin d'être commentées. A la seconde de ces deux catégories appartiennent les ventes qui ont lieu après faillite, celles qui sont ordonnées par autorité de justice. C'était autrefois au Châtelet qu'avaient lieu ces

dernières ventes. Mais comme ces encans, en plein air, sous un climat souvent pluvieux, avaient pour résultat fréquent de détériorer la marchandise en diminuant le zèle du créancier, les commissaires-priseurs ont demandé et obtenu la permission de transporter ces ventes dans un local couvert spécialement affecté par eux à cet usage et construit ou loué aux frais de leur compagnie. Telle a été l'origine de l'hôtel des commissaires-priseurs, plus communément appelé Hôtel Bullion, du nom de l'hôtel que cette compagnie occupa d'abord, rue J.-J. Rousseau; l'hôtel actuel occupe l'angle de la rue Notre-Dame-des-Victoires et de la place de la Bourse, en face et à

l'opposite de cet autre grand encan où les effets publics et les fortunes privées sont quotidiennement livrés en pâture aux agitateurs infinis sous une colonnade grecque. L'œil n'est plus à insti contristé par l'aspect des pitieuses hardes et des meubles d'es malheureux qui ne peuvent payer leur terme on leurs billets, étalés sur la voie publique, et noyés par la pluie ou roulant dans la fange, usage qui remontait aux temps de barbarie, et que, par décorum, sinon par humanité même, il était urgent d'abolir.

L'institution spéciale des commissaires-priseurs ne remonte qu'au commencement de ce siècle. Un édit de 1771 avait institué des jurés-priseurs qui furent abolis par lettres patentes du roi en date du 26 juillet 1790, autorisant les greffiers, notaires et huissiers à effectuer la vente et la prise des meubles.

En 1795, la Convention nationale supprima les huissiers-priseurs et conféra le droit de vente et de prise aux notaires, huissiers et greffiers dans toute l'étendue du royaume, poursuivant ainsi le privilège, partout où elle en soupçonnait l'existence ou même l'apparence.

Mais bientôt il fallut reconnaître que des fonctions si importantes nécessitaient une expérience et des études spéciales, et ne pouvaient rester ainsi confiées indistinctement à toutes les classes d'officiers ministériels. De là l'origine de la loi du 27 ventose an IX, qui institue les commissaires-priseurs et en fixe le nombre à quatre-vingts pour le département de la Seine. Ce nombre est demeuré le même. Successivement, et selon les besoins, l'institution fut étendue aux autres départements français.

Les commissaires-priseurs sont nommés par le roi; ils prêtent serment comme tous les fonctionnaires publics. Ils n'ont d'autre costume que l'habitement noir dans l'exercice de leurs fonctions; mais ils ont pour insigne une ceinture de soie noire dont ils se revêtent, comme les commissaires de police, dans le cas où leur autorité méconne la force à requérir l'aide de la force publique, pour maintenir l'ordre dans les ventes dont la police leur est naturellement attribuée.

Une chambre disciplinaire surveille leurs opérations; ils sont assujettis à un cautionnement, et sont tenus de verser dans une bourse commune la moitié des droits qu'ils perçoivent

sur chaque vente. Les fonds de cette bourse sont saisissables et affectés, comme garantie spéciale, au paiement des deniers que produisent les ventes, de façon à donner au public toute sécurité dans ses rapports avec les membres de la compagnie. Déduction faite des frais prélevés, les produits de la bourse sont répartis par portions égales, de deux en deux mois, entre tous les commissaires-priseurs, quel que soit l'apport de chacun.

On jugera de l'importance des ventes auxquelles les commissaires-priseurs prêtent leur ministère, par le produit annuel de ces encans, qui, pour le seul département de la Seine, est de douze à quatorze millions. Ce chiffre tend sans cesse à s'accroître, à en juger par les produits de la bourse commune, qui augmentent régulièrement pour chaque membre de la compagnie de trois à quatre cents francs par an.

On sait que les ventes d'immeubles aux enchères se font à la lueur de trois petites bougies allumées successivement, et à l'extinction desquelles l'adjudication est tranchée si aucun nouvel enchérisseur ne s'est présenté dans l'intervalle. Il n'est pas de même pour la vente des meubles. Le commissaire-



Salle de vente à l'Hôtel des Commissaires-priseurs.

priseur trône derrière un bureau sur lequel figure à tour de rôle chacun des objets mis en vente. Il prononce l'évaluation; il crie la réputation et recueille les enchères qu'il a soin de proclamer à haute voix. Lorsqu'un temps suffisant, dont l'appréciation appartient au commissaire-priseur, s'est écoulé sur une enchère sans amener une nouvelle offre, celui-ci, après des avertissements réitérés, dont la formule est fort connue et invariable: « Une fois, deux fois, trois fois, personne n'en veut plus? » prononce enfin le mot sacramentel: *Adjugé!* appuyé d'un coup de marteau solidement donné sur la table, et qui met un terme à l'enchère. Le marteau est l'arme pacifique du commissaire-priseur, de même que la verge était jadis celle de l'huissier, et que la baguette noire est celle du constable. C'est le caducée de ce Mercure en habit noir qui, de son trône peu imposant, préside aux ventes mobilières. Heureuses les enchères où les coups de marteau ne se succèdent qu'à de longs intervalles, à la suite de vives luites, après avoir longtemps menacé en vain la tête des enchérisseurs! C'est à fomentier la concurrence, à faire naître, à exciter la sainte émulation de l'acheteur, que consiste le grand talent de l'officier ministériel. Celui-là est le plus habile qui sait le plus longtemps retarder, au bénéfice

de son client, l'instant fatal où le marteau adjugera le prix de l'encan. Il y a pour cela une tactique spéciale que l'habitement seul peut révéler, si toutefois elle s'unit à une certaine vocation. Mais, quel que soit le savoir-faire du commissaire-priseur, il échoue souvent dans ses efforts pour élever le taux des ventes devant l'indifférence ou le mauvais vouloir de la race des enchérisseurs. Je dirai tout à l'heure pourquoi.

J'ai prononcé le nom de l'Hôtel Bullion. Cet édifice, loué à M. Adeline par les commissaires-priseurs, contient sept salles de vente. Les deux premières, qui portent les numéros 7 et 2, sont affectées aux ventes de tableaux et d'objets d'art en général; les numéros 5 et 6, à celles du mont-de-piété; les autres salles indistinctement, à celles des meubles de toute nature.

Il y a peu d'années, une succursale de l'Hôtel des commissaires-priseurs s'est établie rue des Jeûneurs. Voici à quelle occasion. M. Maurice, alors syndic de la compagnie, avait eu la pensée de former de tous les droits alloués aux commissaires-priseurs une unique bourse commune, dont les produits eussent été également répartis par tête. Cette entière communauté, cette fraternité si radicale, pouvait bien faire le compte de ceux qui, peu occupés, avaient peu à verser à la

bourse commune, mais non être du goût de ceux qui, devant à leurs relations ou à leur aptitude personnelle la possession d'une importante clientèle, se trouvaient appelés à enrichir leurs confrères du fruit de leurs travaux. — A chacun ses œuvres! s'écriaient avec quelque raison ceux-ci. — Égalité! disaient ceux-là. Il fut difficile de s'entendre; aussi ne s'entendit-on point. Deux camps se formèrent. D'un autre côté, les commissaires-priseurs occupés se trouvaient conduits à accaparer presque constamment les salles de vente au grand préjudice de leurs confrères, moins heureux, qui avaient peine à déculer les marchandises beaucoup plus rares dont la vente était confiée. On proposa d'attribuer les salles de vente à tour de rôle à chaque commissaire-priseur. Mais ce roulement, peut-être juste, n'était pas praticable au fond. Une telle répartition, en effet, excédait les besoins des uns, sans satisfaire ceux des autres. De ces deux causes résulta la scission qui détermina une imposante minorité à se retirer sur le mont Aventin de la rue des Jeûneurs, et à y établir la succursale de ce nom, qui renferme quatre salles de vente.

Depuis cette époque, les deux hôtels fonctionnent concurrentement ou du moins parallèlement. Il sont, je crois, tous deux à la disposition de chaque commissaire-priseur et offrent peu

Après une première corvée de deux heures à deux heures et demie de travail à peu près incessant, le travail simultané n'est plus nécessaire environ qu'une demi-heure sur trois heures; et chaque ouvrier a, dans la durée de son travail de nuit, trois heures environ de repos et même de sommeil.

En rentrant chez lui il est libre pendant le jour et la nuit qui suivent, et, en outre du temps nécessaire pour réparer ses forces, il trouve encore un moment à donner soit à son jardin, soit à ses occupations domestiques.
Les enfants travaillent dix heures comme les adultes; mais

leurs occupations sont saines et peu fatigantes : le plus souvent elles consistent à briser les vieux creusets et à rasser-tabler les parties que l'action du feu n'a point vitrifiées.
« Je ne suis pas aussi confiant que nos législateurs, dit M. de Brouckère dans une lettre adressée à M. le comte A. et



Usine de la Vieille-Montagne, à Angleur. — Vue extérieure.

que nous avons sous les yeux, dans le projet de loi qu'on nous prépare sur le travail des enfants, parce que leur coopération est moins chère que celle des adultes; on les paye en raison du temps et de la besogne; si la loi au lieu de se borner à prescrire les mesures que commande l'hygiène, celles

leur est misérable, quand il a six, sept et parfois huit enfants, aussi longtemps que l'aîné ou les aînés ne peuvent lui venir en aide. Puis, combien de ces malheureux meurent en laissant après eux une veuve et une petite famille!
Une chose nous a frappés surtout dans les détails qui nous

l'ouvrier reçoit d'abord un salaire fixe et régulier : en second lieu il touche un bénéfice calculé sur le résultat de son travail; en outre il participe une fois par an à un fonds de gratifications.

Le bénéfice attribué à l'ouvrier repose bien plus sur le mérite même de son travail que sur les circonstances indépendantes de sa volonté, que modifie en plus ou en moins celui de l'entrepreneur. Ainsi tout brigadier ou chef de four doit produire au minimum, dans un temps donné, 250 kilogrammes de zinc. Il a une prime sur tout ce qui dépasse ce rendement, et, pour qu'ilques-uns, cette prime, qui est de vingt-deux à vingt-trois francs en général par mois, monte jusqu'à 40 et 45 francs au dessus du salaire fixe.

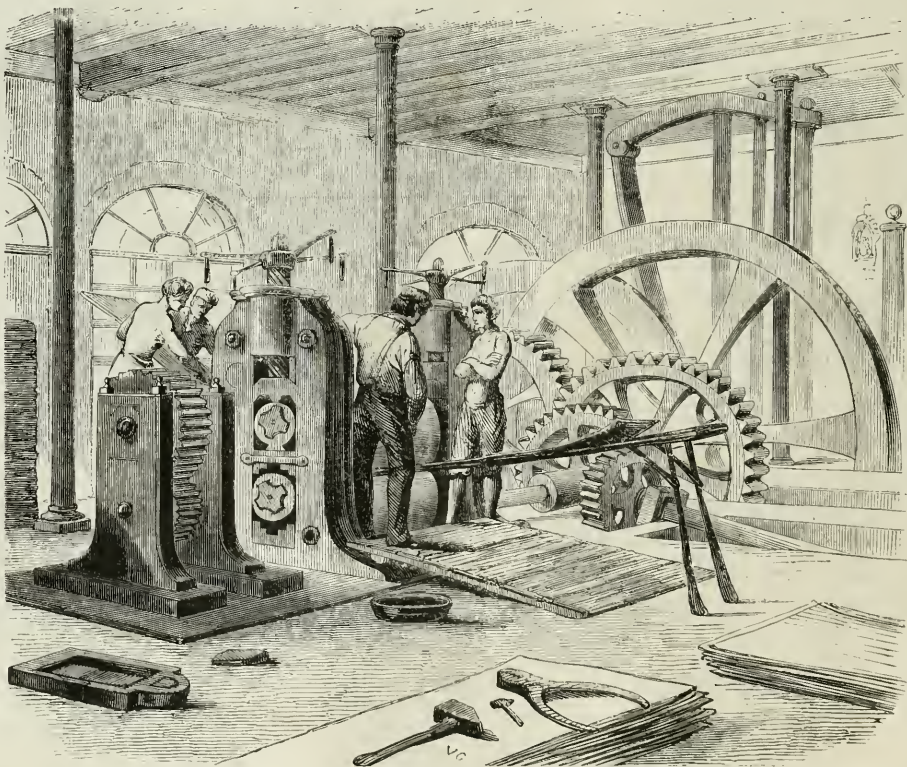
que nécessite le développement des forces physiques, allait par philanthropie consacrer en principe général une répartition du temps entre le travail et l'étude, entre le besoin de vivre et celui d'éclairer, et faire une part égale à un désir social et à une nécessité individuelle, cette loi serait odieuse.

« Je ne veux pas donner carrière à mes idées sur ce point; je ne veux pas montrer qu'on pourrait leur l'apprentissage, ruiner des industries; je me bornerai à citer les faits qui me concernent. J'emploie peu d'enfants; leur nombre varie entre trente et quarante-cinq. Au dernier recensement, il y avait dans les différentes usines trente-neuf enfants, dont l'âge variait de douze à seize ans. Sur ce nombre, il n'y avait que deux filles; tous avaient été admis par des considérations de famille; parmi eux se trouvaient des soutiens de veuves ou d'enfants plus jeunes qu'eux encore; les plus heureux appartenait à des familles très-nombreuses. Leur travail assurait le pain quotidien et souvent un pain bien sec au ménage.
« Le salaire de mes ouvriers suffit largement aux besoins des familles peu nombreuses, mais la condition du travail

ont été fournis sur l'organisation des rapports entre maîtres et ouvriers dans les usines de la Vieille-Montagne; c'est l'essai tenté heureusement pour réaliser, autant que la politique le permet, l'utopie socialiste la plus accréditée, celle de l'association de l'ouvrier et de l'entrepreneur. Dans les ateliers dont la nature permet cette application du principe,

peut en outre, en cas d'inconduite, réduire la gratification attendue.

« On use avec sobriété, dit M. Brouckère, de la faculté de diminuer ou de retenir les gratifications : depuis quatre ans, la retenue totale n'a été exercée qu'à l'égard de deux hommes pour extirper un abus qui résistait à toutes les punitions,



Usine de la Vieille-Montagne. — Intérieur des ateliers d'Angleur.

Mais la distribution de ce bénéfice n'a lieu qu'une fois par an. Elle a lieu au mois de novembre, quand les besoins criés par l'approche de l'hiver se font déjà sentir, quand les occasions de dépenses sont passées en partie, et l'ouvrier qui se fait renvoyer avant l'époque de la répartition n'a aucun droit à sa quote part dans la masse réservée, et le maître

Les brigadiers les plus habiles ont obtenu jusqu'à fr. 700 de justification en 1844; un plus grand nombre ont emporté de fr. 500 à fr. 600; quelques-uns n'ont pas atteint fr. 200. Mille francs de distribution de fr. 67,000 en un nombre de travailleurs qui ne dépasse pas 350, je ne puis à vrai dire, il est à peine d'être à déplorer. Une partie de cette somme est employée à venir les familles pour l'hiver, une autre à l'achat de meubles, une troisième à l'acquisition de petites propriétés, et le reste à des dépenses de la caisse d'épargne.

« Une question secondaire, mais que nous avons entendu agiter souvent par de grands entrepreneurs, celle de la convenance de payer à des époques plus ou moins rapprochées les salaires des ouvriers a été résolue à la Vieille-Montagne en faveur du paiement de huit en huit jours, autant qu'il se peut, et de quinze en quinze jours, quand les convenances du travail s'opposent à un paiement moins distancé.

« L'imprévoyance étant le défaut du peuple, dit M. de Bruckère, nous devons, en attendant qu'il soit corrigé, être prévoyants pour lui. Plus souvent il aura son salaire, et moins il aura à le conserver, et moins aussi il aura de tentation. L'homme le plus obtus, le plus irréfléchi, comprend la valeur de cinq francs, il en voit de suite la fin en achats d'aliments de première nécessité; mais il faut déjà un certain nombre de francs pour distribuer l'emploi de cent, de cinquante et même de trente francs. Un aune d'ailleurs à se faire accroître qu'il y a de l'exces dans l'avarice, qu'il dépasse les besoins impérieux, cet excès, on le laisse au cabaret. Aussi j'ai remarqué que, dans les fabriques où les travailleurs sont payés une fois par mois, il y avait un malaise général, une propension à faire des dettes.

« J'attribue non-seulement cette circonstance à l'imprévoyance des travailleurs, mais aussi à celle des marchands, qui, sachant que le salaire n'est perçu qu'à la fin du mois,

sont entraînés à accorder de plus longs et de plus grands crédits.

« Autre mesure dont je puis apprécier les heureux effets: c'est l'établissement de cantines dans les fabriques. Les cau-

« Enfin je considère comme un service essentiel pour les travailleurs d'empêcher qu'il leur soit accordé aucune espèce de crédit. A cet effet, loin d'aider les créanciers dans le recouvrement de leurs prétentions, et cette mesure s'étend aux cantiniers, je leur donne continuellement tort; je ne tolère aucune retenue sur le salaire, j'en admet même pas la présence de tiers dans les salles de paiement; que s'il arrive des accidents imprévus qui nécessitent des dépenses extraordinaires, alors je veux que le travailleur ait son recours vers moi, et en même temps que je sais l'aider, je sais aussi avec quels ménagements je dois rétablir l'équilibre redans son existence matérielle; je profite de cette circonstance pour lui indiquer les moyens de prévenir le retour de situations fâcheuses. »

Les ouvriers des établissements de la Vieille-Montagne ont nécessairement leur caisse d'épargne. C'est la société qui est dépositaire du trésor de leurs économies, dont elle leur tient compte à raison de 4 pour cent d'intérêt. Les retraits peuvent avoir lieu sur un avis donné trois jours à l'avance de moins de 20 francs, et dix jours à l'avance quand il s'agit d'une somme plus forte. Le règlement spécial n'offre d'ailleurs rien de particulier, sinon qu'il défend tout acte de vente ou d'achat des livres, et qu'il n'admet ni arrêt ni opposition de la part des tiers sur les deniers déposés.

Un préjugé généralement répandu, c'est que le travail du zinc est éminemment insalubre. Les rapports annuels présentés par le directeur font bonne justice de cette assertion. En 1844, sur huit cents ouvriers, il y a eu à déplorer huit décès seulement, dont un a eu lieu par accident. Un des décédés était un



Usine de la Vieille-Montagne. — Embarcadere de l'Ourte, à Chenée (rive gauche).



Usine de la Vieille-Montagne. — Extraction de la Calamine à Moresoot.

« L'attribue non-seulement cette circonstance à l'imprévoyance des travailleurs, mais aussi à celle des marchands, qui, sachant que le salaire n'est perçu qu'à la fin du mois, les doivent être tenus par des hommes sans autorité sur les travailleurs; elles doivent être fournies de toutes les marchandises nécessaires à la vie de l'ouvrier, les livrer de bonne qualité et au prix marchand.

vieillard de quatre-vingt et un ans, employé depuis quarante ans aux travaux de la Vieille-Montagne. En 1845, sur huit cent vingt-trois ouvriers, le nombre des décédés a encore été de huit, dont quatre vieillards.

Rôles créés par mademoiselle Mars au Théâtre-Français.

Table with 4 columns: RÔLES CRÉÉS., TITRES DES PIÈCES., NOMS DES AUTEURS., DATE DE LA REPRÉSENTATION. Lists plays like 'Trop de dévouement', 'Miel de montagne', and authors like 'ANONYME', 'FABLE D'ÉGLANTINE', 'ALEXANDRE DUVAL'.

25 fructidor an VII.

La citoyenne Mars mérite des éloges & des encouragements pour la manière naïve dont elle a rendu le rôle d'Eugénie (dans la Femme jalouse). Elle y a prouvé qu'avec de l'étude elle serait en état de sortir de l'exécution médiocre à laquelle elle se contente d'être condamnée depuis qu'elle est à ce théâtre. Sa grande jeunesse peut lui servir d'excuse, et doit faire espérer qu'elle profitera quelque jour de ses dispositions.

(Courrier des Spectacles, rédigé par LEPAN.)

Principales publications de la semaine.

SCIENCES ET ARTS.

L'Agriculture allemande, ses écoles, son organisation, ses mœurs et ses pratiques les plus récentes; publié par ordre de M. le ministre de l'Agriculture et du commerce; par BOYER, inspecteur de l'Agriculture. Un vol. in-8 de 368 pages, avec 5 lithographies. — Imprimerie royale.

Instruction pour le peuple. Cont traités sur les connaissances les plus indispensables. 20 livraisons. Cours de départ. — Mont-de-piété. Traité 35. Signé: J. GUY LECHEUX. In-8 de 16 pages. — Paris, Dubochet, Le Chevalier.

Congrès scientifique de France. Troisième session, tenue à Reims en septembre 1845. Un vol. in-8 de 612 pages. — Reims, Jacquet.

De l'origine et des limites de la correspondance entre l'algèbre et l'ophtalmie; par A. A. COUANT. Un vol. in-8 de 408 pages. — Paris, Hachette.

Traité complet de l'hystérie; par H. LAMOUZUY. Un vol. in-8 de 428 pages. — Paris, Baillière.

Ouvrage couronné par l'Académie royale de médecine. Traité théorique et pratique des luxations congénitales du fémur, suivi d'un appendice sur la prophylaxie des luxations spontanées; par le docteur Ch. G. PLANVAY. In-4° de 504 pages, avec 10 pl. — Paris, Baillière.

HISTOIRE.

Voyage en Chine, Cochinchine, Inde et Malaisie; par AUGUSTE HAUSMANN, délégué commercial attaché à la mission extraordinaire de M. de Lagrange, exécuté pendant les années 1844, 1845 et 1846. 1^{er} vol. In-8 de 445 pages. — Paris, Ollivier.

L'ouvrage aura un 2^e et dernier volume. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie; publié par l'Association normande. 1847. Troisième année. Un vol. in-8 de 764 pages, avec 8^e Annuaire normand. — Paris, Derache, Dumoulin.

BELLES-LETTRES.

Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc, contenant leur étymologie orientale et caractères originaux, leur définition, et des remarques philologiques sur les erreurs des étymologistes, relativement à la racine, au sens ou à l'orthographe d'un grand nombre de ces mots. Précédé d'une méthode simple et facile pour apprendre à tracer et lire promptement les caractères arabes, persans et turcs; par A. F. FILLAS. Un vol. in-8 de 520 pages. — Paris, Benjamin Duprat.

L'Image, revue mensuelle illustrée d'éducation, d'instruction et de récréation. Janvier-février 1847, 2 cahiers in-8 de 64 pages. — Paris, rue Richelieu, 60. Parait une fois par mois.

RÉBUS.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS. Le temps emporte beaucoup de chagrins.

On s'abonne chez les directeurs de Poste et aux Messageries, et chez tous les principaux libraires de France et de l'étranger.

JACQUES DUBOCHET.

Tiré à la presse mécanique de LACHAPELLE fils et Compagnie, rue Damiette, 2.

(1) Cette pièce et la suivante furent représentées au théâtre de la rue Feytaud. (2) ANA Talien, et au Théâtre-Français, le 1^{er} juin suivant. (3) Joub d'abord, avec musique de Boieldieu, sous forme d'opéra-comique, rue Feytaud. (4) Chauveau est un pseudonyme. La pièce d'Henriette et Raymond fut présentée au théâtre par MM. Germain Delavigne et Liadières; elle tomba. Elle était de Casimir Delavigne.

originalité qui est elle-même une création. On ne trouvera ici que les pièces de son temps où elle a eu un rôle. Un sieur Lepan, qui faisait paraître, à l'époque de ses débuts, un journal des théâtres, s'exprime ainsi sur le compte de celle que nous avons connue plus tard :